

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 9
Absent : 1
Votants : 9

L'an deux mille treize

le mercredi 15 mai,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de COURNOLS, sous la présidence de Madame Marie-Odile FAYE, Maire.

Délibération n°05/05/2013

Date de convocation : 10 mai 2013

Présents : Monique AMBLARD, Dominique CHATRAS, Fabien CLEMENT, Nicolas COMBY, Marie-Odile FAYE, Bruno MAUGUE, Philippe TARTIERE, Bernard MIOCHE, Bruno SAMSON.

Excusée : Nadine LAMBERT

Madame Monique AMBLARD a été élue secrétaire.

**MODIFICATION
ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire suite à la délibération du conseil municipal du 14 juin 2012 décidant la modification du zonage d'assainissement, présente au conseil la mise à jour du dossier de zonage d'assainissement établie par le cabinet EGIS EAU comprenant les modifications suivantes :

1/ sur le bourg de Cournols :

Quelques parcelles classées en assainissement non collectif dans le zonage initial d'assainissement seront classées en assainissement collectif du fait de la création de la station d'épuration et de l'extension des réseaux. Ces zones passeront de AUHb à AUHa.

Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affichée le 15 mai 2013

Pour copie conforme ;
En Mairie le 15 mai 2013

Le Maire,

2/ sur le secteur de Chabannes :

Le coût très élevé pour la réalisation d'une station d'épuration et la réhabilitation des réseaux oblige la commune à différer ces investissements. C'est pourquoi, afin de ne pas pénaliser le développement du village, les zones d'urbanisation classées en assainissement collectif dans le zonage initial d'assainissement seront classées en assainissement non collectif. Elles passeront de AUHa à AUHb. De même, la zone AU, qui devient dans le cadre de la modification du PLU une zone AUH, sera également classée en AUHb.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les modifications proposées pour le zonage d'assainissement.

Marie-Odile FAYE

Visa en préfecture le